



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 077-257705871-20240408-2024AVRIL006-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
PISCINE A NANGIS**

N°2024/AVRIL/006	
<u>Date du Comité Syndical</u> 08/04/2024	OBJET : COTISATIONS SYNDICALES POUR L'EXERCICE 2024
<u>Date de la convocation</u> 02/04/2024	
<u>Date de l'affichage</u> 02/04/2024	

Nombre de délégués :

En exercice	24
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric CONTENT, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine A Nangis, en suite des convocations adressées le deux avril deux mille vingt-quatre, en la salle Dulcie September de Nangis.

Etaient présents :

Délégués titulaires

M. Michel LESAFFRE – Mme Marie-Noëlle DUCHATEAU– Mme Anne CARPENTIER – M. Ikbal KHLAS – Mme Jocelyne BOUCHER – M. Alban LANSELLE – Mme Chantal GALLOIS– Mme Julie LEFEVRE– Mme Sylvie POIRIER - Mme Séverine MASSON – Mme Christelle AMABLE – M. Cédric CONTENT – M. Serge HAMELIN – M. Sébastien DROMIGNY

Délégué suppléant :

M. Christophe JANEWIEZ

Excusés :

M. Mahmut GUNER

Absents :

M. Bruno DESMAY - M. Nicolas LUKACIK – M. Eddy ANGERVILLE – M. Philippe DUCQ – M. Jacques OGER – M. Fabrice HOULIER – M. Alexandre GILLES-MOUROUX – M. Pierre CAUDERLIER – M. Jean-Luc LABATUT

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240606-DELIB-2024-73-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/AVRIL/001 en date du 25 mars 2024 dans laquelle il a été présenté les orientations budgétaires de l'année,

Vu la délibération modifiée n°2015/NOV/011 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine à Nangis,

Vu la délibération n° 2018/AVRIL/006 en date du 13 avril 2018 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine à Nangis,

Considérant que les cotisations sont fixées statutairement pour chaque commune membre, en fonction du vote du taux de variation sur les cotisations N-1,

Considérant la décision de fixer le taux de variation pour l'année 2024 de + 4% par rapport à l'année N-1,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour

Et 4 abstentions (Alban LANSELLE, Chantal GALLOIS, Sylvie POIRIER et Serge HAMELIN)

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE le tableau des participations des communes, annexé à la présente délibération.

Fait les jour, mois et an que dessus,
ont signé au registre les membres présents.

Nangis, le 4 avril 2024

Le Président,

Cédric CONTENT



TABLEAU DES COMMUNES COTISANTES
SICPAN
ANNEE 2024

MAIRIE DE	Recensement Insee 2021	Cotisation 2023	Cotisation 2024
CHATEAUBLEAU	366	601,41€	625,46 €
DONNEMARIE DONTILLY	2 796	9 610,77€	9 995,20 €
EGLIGNY	322	601,41€	625,46 €
LA CROIX EN BRIE	670	3 604,04 €	3 748,20 €
NANGIS	8 988	212 038,52 €	220 520,06 €
RAMPILLON	843	3 604,04 €	3 748,20 €
SAINT JUST EN BRIE	261	601,41€	625,46 €
VANVILLE	189	601,41€	625,46 €
TOTAL	14 435	231 263,01€	240 513,50 €